

RF
Prades

Structure éducative en demande d'intervention de Lire et Faire Lire66

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 01/02/2024
Commune de : 066-246600415-CC_001_2024-CC

LE SURTET Commune de ROUSSILLON CONFLENT

Demande du : 21.11.2023 Renouvelée le :

Nom et prénom du demandeur : Madame DUCHATEAU CRECHE TO RUCHE

- Crèche-Multi accueil..... âge 10.5 ans à 12 ans et demi
- Accueil de loisirs..... Maternelle..... Primaire
- Ecole maternelle..... Classe..... Zone sensible
- Ecole élémentaire..... Classe..... Zone sensible
- Temps périscolaire Temps scolaire
- Bibliothèque.....
- Centre social..... âge.....
- Autre.....

Coordonnées

Adresse : La RUCHE CRECHE MULTI ACCUEIL
Avenue du Colonel FABIEN

Téléphone : 04 68 34 30 7

Organisme gestionnaire : Commune des Communes ROUSSILLON CONFLENT

Responsable (Nom) : Monsieur BIANCHINI

Peut être joint plutôt les (jours ? Matins ? Après-midi ? Heure ?).....

Commentaires ou observations :

SUIVI DE LA DEMANDE PAR LIRE ET FAIRE LIRE 66

Convention du : 2023

Structure proposée le 21.11.2023 au lecteur : D. P. S. Patheux

Rdv structure le 21.11.2023

Début d'intervention le 18.01.2024

Modalités intervention retournées le



RF
LIRE ET FAIRE LIRE 66 - MODALITES D'INTERVENTIONS DES LECTEURS 2023 - 2024

Le lecteur ou la lectrice renseigne ce document en 4 exemplaires (1 par structure) soit :

1 pour le bureau de FL 66, 1 pour la structure, 1 pour votre relais et 1 pour vous... et pas de signature requise

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/02/2024
066-246600415-CC_001_2024-CC

Suite à la signature de la CONVENTION en date du :/...../..... avec la commune de
Rousillon CONFLENT (Pyrénées-Orientales) S.E.N.)
- Pour Ecoles Maternelles & Élémentaires : convention du 31.07.2022 avec la DASEN (direction Académique S.E.N.)
- Pour les autres structures : voir liste par territoire sur le SITE à la rubrique "Conventions" ou demander à votre relais

1° LA LECTRICE ou LE LECTEUR BÉNÉVOLE : Mme - Mr DIAB Catherine
Mail dian...@caly...@hotmail.com Tél 06 72 94 29 84

2° LA STRUCTURE EDUCATIVE ACCUEILLANTE : (nom) CRÈCHE MULL. ACCUEIL LA BUCHE
Adresse de la structure AVENUE COLONEL FERRIER commune ILE SCARLET 66133
Tél. 04 68 34 30 07 Mail rousillon@conflemt.fr
représentée par : Mme - Mr JOUHATEAU Claire
entourer la fonction du représentant de la structure: directrice, directeur - principal.e - responsable de la structure, de l'équipe

3° LES REPRESENTANTS DE LIRE ET FAIRE LIRE 66
La Relais territoriale BANET Aude Tél. 07 80 40 45 35
et les Présidentes adjointes de Lire et Faire Lire 66 - Rés. Roger Sidou - Bât. A - Place A. Gerbault - 66000 Perpignan
04 68 81 81 45 - 06 26 98 71 28 - fairelire66@gmail.com

S'ENGAGENT À METTRE EN ŒUVRE CETTE CONVENTION, À INSCRIRE L'INTERVENTION DE LIRE ET FAIRE LIRE 66 DANS LE PROJET ÉDUCATIF DE LA STRUCTURE ET CONVIENNENT DES MODALITÉS SUIVANTES :

LE LECTEUR OU LA LECTRICE COMMENCERA LES LECTURES DANS SA STRUCTURE LE : <i>18/01/2024</i>			Nombre de séances par semaine <i>1 séance = 1 groupe de 4 à 6 enfants pendant 20 à 30 mn</i>	Nombre d'enfants par séance en moyenne	Nombre TOTAL d'enfants bénéficiant de vos lectures	
Entourer les classes concernées					par semaine et toutes séances confondues	Moins de 6 ans
Maternelle	P S	M S GS				
Elémentaire	CP	CE1 CE2 CM1 CM2				
Collège	6 ^{ème}	5 ^{ème}				
ECOLES						
Maternelle	Jour	Heure				
Elémentaire	Jour	Heure				
Collège	Jour	Heure				
AUTRES ACCUEILS *Entourer la structure concernée	* Crèche	Jour	<i>1- 3 groupes de 1/4 h.</i>	<i>6</i>	<i>X.</i>	
	* Accueil de loisirs * Médiathèque * Péri-scolaire * Extra-scolaire (Vacances) * Maison de Quartier * Centre Social * Autre	Heure				

IMPORTANT l'envoi rapide de ces modalités à l'association et au relais garantit également au bénévole d'être assuré.e dans la structure

Rappel de la Charte nationale LIRE ET FAIRE LIRE

- L'objectif des interventions des lecteurs bénévoles est le partage du plaisir de la lecture dans un lien intergénérationnel
- Les ateliers LIRE ET FAIRE LIRE réunissent **4 à 6 enfants pour une séance de lecture hebdomadaire à voix haute effectuée par le bénévole d'environ 20 minutes** (selon l'âge, peut être modulé de 10 à 30 minutes)
- La structure demeure responsable des enfants pendant les temps d'intervention des bénévoles. À l'issue des séances de lecture, les enfants sont repris en charge par le représentant de la structure présent dans les locaux. En aucun cas, le bénévole ne doit rester seul dans l'établissement.